



# TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

Soutenez les actions Éducation de la  
**FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION**

**FACE**  
Les entreprises contre l'exclusion

# LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST LA SEULE CONTRIBUTION FISCALE DONT VOUS POUVEZ, VOUS-MÊME, CHOISIR LES BÉNÉFICIAIRES !

## CHOISIR FACE, c'est contribuer à une alliance Entreprise-École renouvée et renforcée en faveur de la réussite de tous.tes

Chaque année, FACE intervient auprès de **45 000** jeunes. En 2017, la taxe d'apprentissage a permis d'accompagner plus particulièrement 30 000 élèves au travers d'une trentaine de dispositifs sur les questions d'information-orientation et la promotion des formations professionnelles, en collaboration avec 5 650 entreprises.

Créée en 1994, la **Fondation Reconnue d'Utilité Publique FACE** est forte d'un Réseau de 143 structures et composantes locales, agissant sur les territoires pour prévenir et lutter contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté, avec l'entreprise et les pouvoirs publics.

### Nos 4 axes principaux d'intervention sont :

- Favoriser **l'égalité des chances** dans l'éducation et vers le monde du travail en intervenant notamment dans les quartiers prioritaires
- Innover pour **rapprocher l'École de l'Entreprise** et mobiliser les collaborateurs.rice.s comme ambassadeur.rice.s de leurs métiers et filières
- Faire **découvrir les métiers** émergents et en tension dans les établissements scolaires et ouvrir de nouvelles perspectives d'orientation
- Favoriser **la mixité professionnelle** et déconstruire les stéréotypes avec les enseignant.e.s et les professionnel.le.s



Promotion Wi-Filles 2017

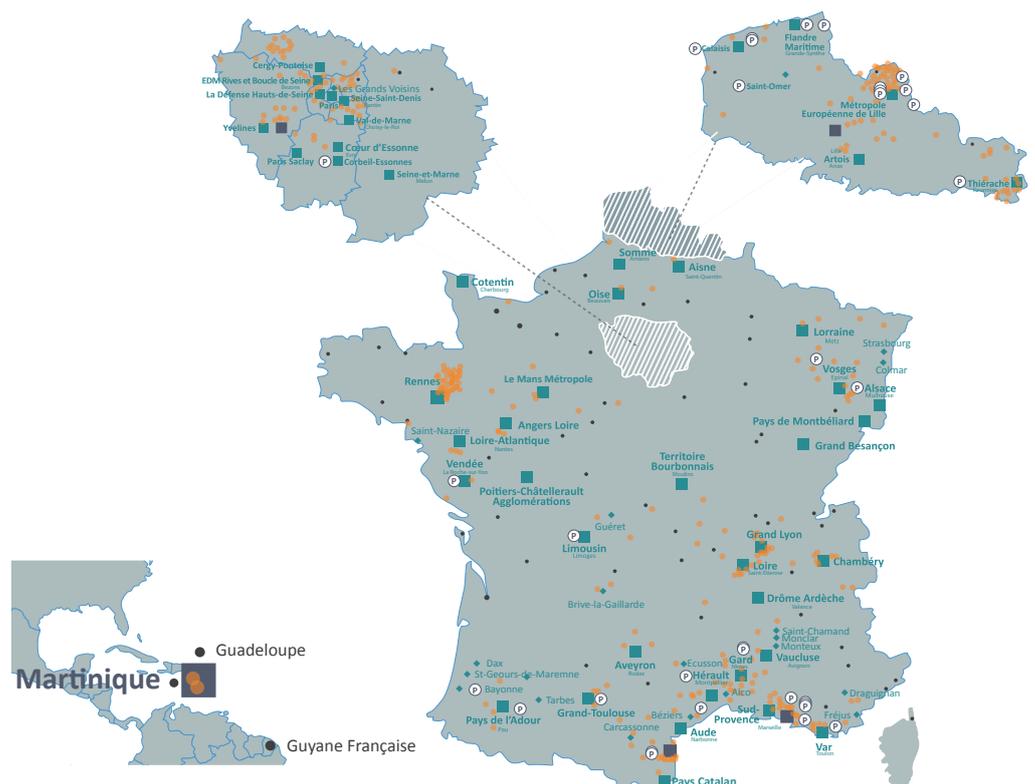
C'est en renforçant la coopération École-Entreprise, que nous pouvons accompagner au mieux les jeunes à enrichir leur compréhension des avenir possibles, à développer leur autonomie, à acquérir et intégrer une vraie compétence à s'orienter dans le cadre de leur parcours éducatif et tout au long de la vie, vers une réelle inclusion sociale, culturelle et professionnelle.

## CARTE DES IMPLANTATIONS EN FRANCE

# FACE

426 VILLES EN ACTION :

- Clubs d'entreprises FACE
- ◆ Antennes
- Structures de médiation sociale
- P Points Service aux Particuliers
- Autres sites d'action
- Projets en cours



## NOS PROJETS PHARES ÉDUCATION



### TEKNIK

Le programme TEKNIK organise et systématise l'intervention de collaborateur.rice.s d'entreprises dans les classes prioritairement situées en REP et REP+.

L'objectif est de faire découvrir à 100 000 élèves de la 4<sup>e</sup> à la 1<sup>ère</sup>, les métiers en tension et émergents des filières industrielles et techniques, en utilisant des méthodes pédagogiques et d'animation innovantes à des moments clés de leur orientation, et en favorisant en amont la diversité et la mixité des métiers.

- **20 500** jeunes sensibilisé.e.s en 2016-2017 ( 100 000 élèves en 2020)
- **1 500** collaborateur.rice.s mobilisé.e.s
- **2 000** enseignant.e.s impliqué.e.s
- **15** académies engagées
- **16** filières industrielles développées



### WI-FILLES

Wi-Filles est un programme de découverte des métiers du numérique, destiné aux jeunes filles de collège et de lycée, des zones REP et REP+.

Le modèle Wi-Filles présente une approche novatrice de la sensibilisation aux métiers du numérique intégrant une dimension formation, avec une pédagogie novatrice, agile et intensive.

- **Plus de 1 000 élèves** sensibilisé.e.s à l'égalité filles-garçons et aux environnements informatique et numérique



### STAGES DE 3<sup>e</sup> ET IMMERSIONS EN ENTREPRISE

Afin de repérer tous les talents et de développer des parcours de réussite du collège à l'enseignement supérieur, FACE propose un accompagnement structuré et facilitant des immersions en entreprise.

Cette offre enrichie comprend la mise en contact entre les élèves et les entreprises, l'appui à la recherche de stages, des ateliers de préparation, le suivi de l'élève pendant la période d'observation et l'élaboration de son projet professionnel, en intégrant la sphère éducative et les entreprises.

- **Plus de 6 000 élèves** accompagné.e.s par les Clubs FACE dans leur préparation aux stages
- **Plus de 3 000 élèves** ont pu participer à un Forum métiers.



### DISCOVERY

Discovery est un dispositif d'orientation alterné et d'accompagnement renforcé des élèves, favorisant les allers-retours entre le milieu scolaire et le monde de l'entreprise. Cette action est développée dans le cadre de la Fondation Innovations pour les Apprentissages (FIPA), sous l'égide de FACE, qui mobilise les entreprises engagées pour innover et expérimenter de nouvelles démarches d'orientation scolaire et professionnelle alternées et former plus et mieux les jeunes en contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

- En France, **environ 400 000** apprenti.e.s, soit 11 % des jeunes
- Les chances d'insertion professionnelle sont **10 à 15** fois supérieures à celle d'un parcours classique.



### PACT4YOUTH

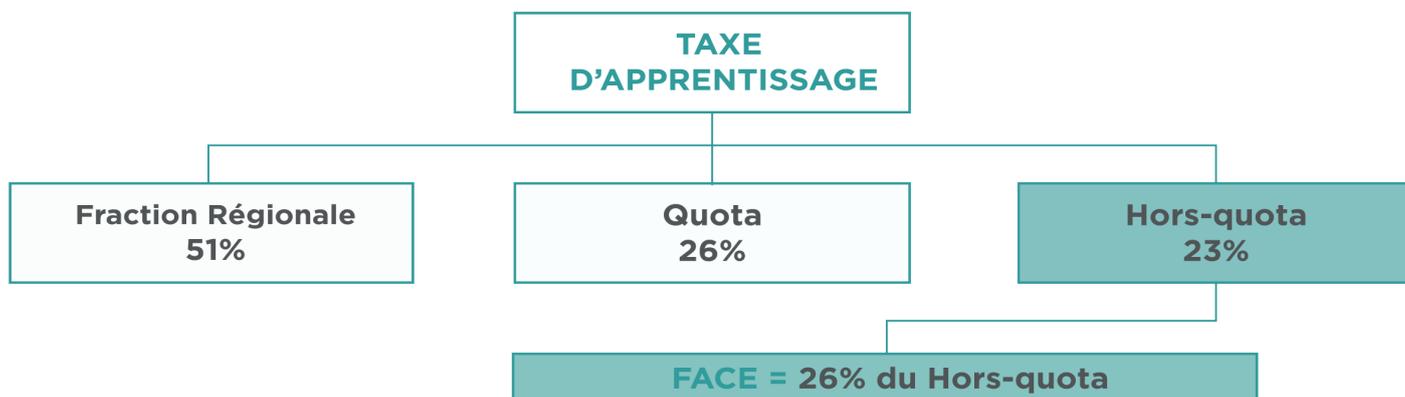
Lancé par la Commission Européenne et CSR Europe, le Pact4Youth vise à créer et renforcer les interactions à l'échelle européenne entre les acteurs économiques, la sphère éducative, le monde associatif et les acteurs publics nationaux et européens, via la constitution de plans d'action nationaux ambitieux au service des jeunes. Cette démarche est portée par la Fondation FACE en France.

- **20 pays** européens engagés
- **Plus de 10 000** partenariats en faveur de l'égalité des chances.
- **40%** des jeunes français.es sans emploi sont peu qualifié.e.s et **17%** d'entre eux ont quitté le cursus scolaire.

## COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À FACE ?

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises, fixé à 0,68 % de la masse salariale de l'année précédente. Les montants dus par les entreprises sont collectés par des organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage (OCTA), chargés de les reverser aux établissements bénéficiaires.

Vous pouvez verser à FACE une partie de votre taxe d'apprentissage, par l'intermédiaire de votre organisme collecteur, au titre du « Hors-quota ». FACE est habilitée par le Ministère chargé de l'Éducation nationale et le Ministère chargé du Travail, à collecter la taxe d'apprentissage au niveau national au titre de la promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers (en application du 6° de l'article L. 6241-10 du Code du Travail).



### Comment faire pour que votre taxe d'apprentissage bénéficie à FACE ?

Avant le 28 février 2018

Déclarez en ligne ou sur papier à votre organisme collecteur de la taxe d'apprentissage votre choix d'attribution d'une part de Hors-quota à la Fondation FACE.

**POUR NOUS TROUVER, IL SUFFIT DE FAIRE UNE RECHERCHE EN INDIQUANT :**

Fondation Agir Contre l'Exclusion  
361, Avenue du Président Wilson  
93211 Saint-Denis La Plaine Cedex

En cas de difficulté une recherche par le code postal devrait faciliter l'affectation.

**POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :**

Adeline Dailliet-Koboudé  
[taxe-apprentissage@fondationface.org](mailto:taxe-apprentissage@fondationface.org)

Tél : 01 49 22 68 68

N'oubliez pas de nous tenir informés de votre soutien en nous précisant le montant affecté ainsi que le nom de votre organisme collecteur par e-mail ou courrier postal (via le formulaire joint).

Merci de votre soutien.

# FACE